

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1463

28 décembre 2005

SOMMAIRE

ABN AMRO European Investments, S.à r.l., Luxembourg	70209	Key-Wines S.A., Luxembourg	70178
Accord Investment Holding S.A., Luxembourg	70189	Lux-Index US (Sicav), Luxembourg	70224
Acmar International S.A., Luxembourg	70203	M.C.M. Metal Concept et Machine S.A., Rodange.	70190
Aden Holding S.A., Luxembourg	70189	McKesson Information Solutions Holdings III, S.à r.l., Bertrange	70208
Athinea S.A.H., Luxembourg	70217	McKesson Information Solutions Holdings, S.à r.l., Bertrange	70204
Belvedere Investment Holdings S.A., Luxembourg	70194	McKesson International Holdings VI, S.à r.l., Bertrange	70207
Boroo Gold S.A., Luxembourg	70210	McKesson International, S.à r.l., Bertrange	70208
Boroo Gold S.A., Luxembourg	70210	MMC Titrisation Sicav, Luxembourg	70187
BSOP Invest S.A.H., Luxembourg	70203	MMC Titrisation Sicav, Luxembourg	70187
CA.P.EQ. Natexis S.A., Luxembourg	70218	Mowilux S.A., Wiltz	70182
Capellae Luxembourg S.A., Luxembourg	70201	Mowilux S.A., Wiltz	70184
Cobfin S.A., Luxembourg	70186	Oniria Production S.A., Luxembourg	70221
D8 Park, S.à r.l., Luxembourg	70218	Oniria Production S.A., Luxembourg	70221
Delta Overseas Services Holding, S.à r.l., Luxembourg	70190	Parinvest S.A., Luxembourg	70188
Diams Consult, S.à r.l., Luxembourg	70187	Parinvest S.A., Luxembourg	70188
Dianthus Management S.A., Luxembourg	70189	Parinvest S.A., Luxembourg	70188
Ecosse Automotive Holding S.A., Luxembourg	70195	Phoenix Technology S.A., Luxembourg	70219
Edinem S.A., Luxembourg	70204	Phoenix Technology S.A., Luxembourg	70219
Eleorel S.C.l., Soleuvre	70222	Poissonnerie La Perle de l'Atlantique Esch/Alzette, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	70218
Espasande Holding S.A., Luxembourg	70211	Real Estate Investment, S.à r.l., Luxembourg	70178
Estel Holding S.A., Luxembourg	70219	Real Estate Investment, S.à r.l., Luxembourg	70178
Euromedic S.A., Luxembourg	70222	Richemont Luxury Group S.A., Luxembourg	70202
Europa D8 Park, S.à r.l., Luxembourg	70218	RO/RO-Lux S.A., Luxembourg	70185
Finathem Europe S.A., Luxembourg	70217	RO/RO-Lux S.A., Luxembourg	70185
G.W. Service, GmbH, Esch-sur-Alzette	70222	RO/RO-Lux S.A., Luxembourg	70185
Gamma Capital S.A.H., Luxembourg	70184	S.P.I. S.A.H., Luxembourg	70194
General Spanish Investment S.A., Luxembourg	70202	Sette S.A., Luxembourg	70187
Grünwald S.A., Luxembourg	70207	Shades of Pale, S.à r.l., Luxembourg	70204
Grünwald S.A., Luxembourg	70207	Strahlhorn Invest S.A., Luxembourg	70191
Hebe Holding S.A., Luxembourg	70203	Ternova Beteiligungen A.G., Luxembourg	70224
IMOSA-Industries Métallurgiques d'Outre-Mer S.A., Luxembourg	70208	Thames Haven S.A., Luxembourg	70184
Income S.A., Luxembourg	70194	UBS (Luxembourg) S.A., Luxembourg	70189
Isolani, S.à r.l., Huncherange	70218	Wood, Appleton, Oliver & Co. S.A., Luxembourg	70186
J.P. Morgan Japanese Investor Fund Services S.A., Senningerberg	70202	Z-Ventures S.A., Luxembourg	70178

REAL ESTATE INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.797.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour REAL ESTATE INVESTMENT, S.à r.l.

Signature

(071811.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

REAL ESTATE INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.797.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour REAL ESTATE INVESTMENT, S.à r.l.

Signature

(071806.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

KEY-WINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 102.661.

Il résulte d'une lettre recommandée qu'à partir du 26 juillet 2005, FIDUCIAIRE FIBETRUST a dénoncé le siège social au 38, boulevard Napoléon 1^{er} et démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes.

De même il résulte de 2 lettres recommandées qu'à partir du 26 juillet 2005, les administrateurs COSTALIN LTD. et VAL INVEST S.A. ont donné leur démission en tant qu'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2005.

FIDUCIAIRE FIBETRUST

J. Fischer

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11384. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071863.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

Z-VENTURES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 80.856.

In the year two thousand and five, on the twenty-seventh of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of Z-VENTURES S.A., a «société anonyme», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on January 23, 2001, inscribed at Luxembourg Trade Register section B number 80.856, published in Mémorial C number 825, page 39582, on September 28, 2001.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 310 (three hundred ten) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the shareholders exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Amendment of the object of the Company.
- 2.- Creation of two classes of Directors.
- 3.- Amendment of articles 4, 6 and 7 of the Articles of Incorporation.
- 4.- Requalification of Lori Maddams and Frank Salzman as class A directors and Xavier Pauwels as class B director.
- 5.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution

It is decided to amend the object of the company as follows:

«The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

Second resolution

It is decided to create two classes of Directors among the members of the board. The company will be managed by a Board of Directors composed by three Directors, among which at least one class A Director and at least one class B Director.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Articles 4, 6 and 7 of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 4.- «The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

Art. 6.- «The Company is administrated by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves. The Board of Directors is composed by at least one class A Director and one class B Director. Their mandate may not exceed six years.»

Art. 7.- «The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by the joint signature of a class A Director and a class B Director.

Directors' decisions are taken by meeting of the board of Directors.

The board of Directors shall meet when convened by one Director.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all Directors in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

All meetings of Directors shall be held in the municipality of Luxembourg.

Notice can be given to each Director by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each Director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the Directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of Directors. Three Directors (two A Directors and one B Director) present in person, by proxy or by representative are a quorum.

Any Director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another Director as his proxy.

Any and all directors may participate in a meeting of the board of Directors by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions passed at the Directors' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of Directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two Directors. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two Directors.»

Fourth resolution

The meeting decides to requalify for an undetermined period:

- Lori Maddams, who is already director, as class A director
- Frank Salzmann, who is already director, as class A director
- Xavier Pauwels, who is already director, as class B Director.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Z-VENTURES S.A., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 80856, constituée suivant acte reçu le 23 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 825, page 39582 du 28 septembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'il détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que les actionnaires, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peuvent décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont préalablement été informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de l'objet social de la société.
- 2.- Création de 2 classes d'administrateurs.
- 3.- Modification des articles 4, 6 et 7 des statuts.
- 4.- Requalification de Lori Maddams et Frank Salzmann en tant qu'administrateurs de classe A, et de Xavier Pauwels en tant qu'administrateur de classe B.
- 5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé de modifier l'objet de la société comme suit:

«L'objectif de la société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères; d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière et, plus particulièrement, d'acquérir des brevets et licences, de les gérer et de les développer; d'octroyer à toutes sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties; enfin de mener à bien toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.»

Deuxième résolution

Il est décidé de créer deux classes d'administrateurs parmi les membres du conseil. La société sera gérée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs, dont au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, il est décidé d'amender les articles 4, 6 et 7 des Statuts comme suit:

Art. 4.- «L'objectif de la société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères; d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière et, plus particulièrement, d'acquérir des brevets et licences, de les gérer et de les développer; d'octroyer à toutes sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties; enfin de mener à bien toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.»

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 6.- «La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Le conseil d'administration est composé par au minimum un administrateur classe A et un administrateur classe B. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.»

Art. 7.- «Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transige, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur classe A et un administrateur classe B.

Les décisions des administrateurs sont prises en réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil d'administration devra être adressée à chacun des administrateurs avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Toute réunion du conseil d'administration se tient au sein de la commune de Luxembourg.

Convocation peut être adressée à chaque administrateur oralement, par écrit, ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil d'administration.

Trois administrateurs (deux administrateurs de type A et un administrateurs de type B) présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Tout administrateur peut assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux administrateurs. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux administrateurs.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la requalification, pour une période indéterminée, de:

- Lori Maddams, administrateur actuel, en tant qu'administrateur de classe A
- Frank Salzmann, administrateur actuel, en tant qu'administrateur de classe A
- Xavier Pauwels, administrateur actuel, en tant qu'administrateur de classe B.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, vol. 24CS, fol. 50, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2005.

J. Elvinger.

(055128.3/211/231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

MOWILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.

R. C. Luxembourg B 104.043.

L'an deux mille cinq, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MOWILUX S.A., avec siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul Bettingen, alors de résidence à Wiltz, en date du 10 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 5618 de 1994,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Martine Decker, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 22 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 256 du 10 avril 2001,

modifiée suivant une réunion du conseil d'administration sous seing privé en date du 16 novembre 2001, publié au dudit Mémorial C numéro 578 du 13 avril 2002,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 104.043.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Paul Poell, administrateur de sociétés, demeurant à L-9544 Wiltz, 2B, rue Hannelanst,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Marcel Bormann, administrateur de sociétés, demeurant à L-9556 Wiltz, 108, rue des Rochers.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anneliese Dziedzic, administrateur de sociétés, demeurant à L-9544 Wiltz, 2B, rue Hannelanst.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Constat d'augmentation du capital social d'un montant de 469.000 EUR pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à celui de 500.000,- EUR par incorporation de créance d'un montant de 469.000,- EUR.

2. La modification afférente de l'article 5 premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.»

3. Démission du commissaire aux comptes.

4. Nomination d'un nouveau commissaire au compte jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2011:

la société FIDOM, S.à r.l., avec siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, bureau 34, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 96.945.

5. Renouvellement des mandats des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée général, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate l'augmentation de capital d'un montant de quatre cent soixante-neuf mille euros (469.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cinq cent mille euros (500.000,- EUR) par incorporation au capital de quatre cent soixante-neuf mille euros (469.000,- EUR) de créance.

Cette incorporation se fait sur base du rapport d'un réviseur d'entreprise établi conformément aux dispositions légales sur les sociétés commerciales et notamment des articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Conclusions:

«L'apport en nature effectué à la Société Anonyme MOWILUX à Wiltz à l'occasion de son augmentation de capital, a été clairement et suffisamment déterminé.

La description et l'évaluation, effectuées sous la responsabilité du Conseil d'administration, répond à des conditions suffisantes de précision et de clarté.

L'existence réelle de l'apport, l'adéquation du mode d'évaluation et de la rémunération ont été vérifiées par le réviseur d'entreprises soussignée, conformément à la loi et aux recommandations de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

L'apport (une créance de 469.000,- EUR) ne donnera pas lieu à l'émission d'actions nouvelles. Il sera donc rémunéré par l'augmentation de la valeur nominale des actions existantes qui passera de 31,- EUR à 500,- EUR.

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites aux chapitres précédents, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport ni sur la rémunération attribuée en contrepartie.

Dans la mesure où la parfaite information est assurée et les obligations complètement fixées, les droits et intérêts de toutes les parties intéressées sont observés et la rémunération est légitime et équitable.

Wiltz, le 31 mai 2005

Signé: M. Bertrand

S.à r.l., FIDOM,

Représentée par Marie J. Bertrand

Réviseur d'entreprises.»

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l. et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes pour une durée allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011:

La société FIDOM, S.à r.l., avec siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, bureau 34, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 96.945.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à l'assemblée annuelle de l'an 2011.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.45 heures.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.750,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Signé: P. Poell, M. Bormann, A. Dziedzic, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 20 juillet 2005, vol. 319, fol. 56, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 9 août 2005.

A. Holtz.

(902681.3/2724/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 août 2005.

70184

MOWILUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.
R. C. Luxembourg B 104.043.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 août 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 9 août 2005.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

(902682.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 août 2005.

GAMMA CAPITAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.014.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 7 avril 2005

L'assemblée générale, à l'unanimité, nomme comme administrateur, pour l'exercice 2005 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005:

M. Carl Dierckx, domicilié à B-2220 Heist-op-den-Berg, Lerrekensstraat, 14;

M. Michel Mathieu, domicilié à B-3300 Tienen, Hoegaardenstraat, 48;

M. Bernard Blank, domicilié à CH-1833 Les Avants, Vieuw Chemin, 4;

M. William Van Impe, domicilié à B-9451 Kerksken, Landlede, 42;

M. Pierre Devondel, domicilié à B-1083 Ganshoren, av Henri Feuillien, 24;

M. Victor De Maeyer, domicilié à B-9688 Maarkedal, Ganzenberg, 6.

Tous acceptent ce mandat.

M. Jozef De Mey, Président sortant ayant exprimé le désir de ne pas renouveler son mandat, le Président tient à le remercier pour la qualité de ses conseils qui ont déterminé la qualité des résultats générés sous sa présidence.

M. Alain Devos ayant démissionné fin 2004, le Président tient également à le remercier pour les efforts particuliers qu'il a déployés pendant de nombreuses années sur le dossier Hongrois.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale, à l'unanimité, nomme comme commissaire aux comptes M. Stéphane Vomscheid, domicilié à F-57100 Thionville, Boucle des Erables, 13, qui accepte.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2006.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00750. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071865.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

THAMES HAVEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de St. Hubert.
R. C. Luxembourg B 92.721.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2005

Les mandats des Administrateurs ainsi que le mandat de commissaire aux comptes viennent à expiration à la présente assemblée générale.

L'Assemblée décide de réélire Monsieur Norbert Theisen et Madame Anne-Grieder dans leur fonction d'administrateur et de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Freddy Bracke demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée décide également de réélire le commissaire aux comptes Madame Nicole Baeyens.

Tous les mandats viendront à échéance à l'assemblée générale annuelle de 2006.

Certifié conforme

A.-M. Grieder / N. Theisen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00937. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071872.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

RO/RO-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 55.583.

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 juin 2005

Présents:

Messieurs	Norbert Theisen	Administrateur
	Camille Cigrang	Administrateur
	La société SHIPBOURNE S.A.	Administrateur
	représentée par Camille Cigrang, Administrateur-délégué	

La séance est ouverte à 15 heures avec comme point à l'ordre du jour:

Délégation de pouvoirs

Conformément à l'article 6 des statuts de la société, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Jozef Adriaens, Dirigeant maritime agréé, demeurant à Bertrange, 85, route de Longwy, comme Directeur dans le cadre de l'administration générale de la Société. Il sera notamment habilité à signer seul les contrats d'emploi des employés et ouvriers, les documents demandés par les administrations/autorités luxembourgeoises, les documents vis-à-vis des administrations portuaires.

Pouvoirs bancaires

Le Conseil décide que la société sera valablement engagée, tant en gestion qu'en disposition, par les signatures conjointes de Monsieur Jozef Adriaens et un administrateur ou les signatures conjointes de deux administrateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15.30 heures.

C. Cigrang / SHIPBOURNE S.A. / N. Theisen

Administrateur / Administrateur / Administrateur

C. Cigrang

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01550. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071875.2//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

RO/RO-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 55.583.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2005

Les mandats des administrateurs ainsi que celui du réviseur aux comptes venant à expiration à la présente assemblée, l'Assemblée décide de réélire aux fonctions d'administrateur M. Norbert Theisen, de nommer M. Camille Cigrang et la société SHIPBOURNE S.A. comme nouveaux administrateurs et de réélire également la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE comme réviseur jusqu'à l'assemblée générale de 2006.

M. Norbert Theisen ne désirant plus assumer la fonction d'administrateur-délégué, il n'y aura plus d'administrateur-délégué dans la société actuellement.

C. Cigrang / N. Theisen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01547. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071874.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

RO/RO-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 55.583.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01545, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Certifié conforme

C. Cigrang / N. Theisen

Administrateur / Administrateur

(071873.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

70186

COBFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 84.685.

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 juin 2005

Présents:	M. Camille Cigrang	Administrateur
	M. Freddy Bracke	Administrateur
	COBELFRET S.A.	Administrateur
	Représentée par F. Bracke, Administrateur-délégué	
	NOVOLUX S.A.	Administrateur
	Représentée par Camille Cigrang et Anne-Marie Grieder, Administrateurs	
Excusé:	M. Michael Gray	Administrateur

La séance est ouverte à 12h35 avec comme points à l'ordre du jour:

1. Délégation de la gestion journalière de la Société.
2. Définition des pouvoirs bancaires

Résolutions

1. Suite à l'autorisation conférée au Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale de ce jour, M. Freddy Bracke, économiste, demeurant à 9, rue de St. Hubert est nommé administrateur-délégué.

Il aura tous pouvoirs pour la gestion journalière de la société ainsi que pour représenter la société en ce qui concerne cette gestion.

L'achat et la vente de participations ne sont pas à considérer comme gestion journalière de la société.

2. Pouvoirs bancaires: Le Conseil décide que deux administrateurs signant conjointement engageront valablement la société tant en gestion qu'en disposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures.

NOVOLUX S.A.	COBELFRET S.A.	F. Bracke	C. Cigrang
<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>
A.-M. Grieder / C. Cigrang	F. Bracke		
	<i>Administrateur-délégué</i>		

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00919. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071876.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

WOOD, APPLETON, OLIVER & Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 20.938.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 15 juin 2005

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes de la Société pour une durée de six ans avec effet immédiat.

Les organes de gestion de la société se composent donc comme suit :

Conseil d'Administration:

- Fabio Mazzoni,
- Joseph Mayor,
- Benoît Georis,
- Géraldine Schmit,
- Christophe Davezac.

Commissaire aux Comptes:

- ARRIGONI INVEST S.A.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02698. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071911.3/587/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

MMC TITRISATION SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 65.955.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires, tenue en date du 24 février 2005 que:

L'assemblée a réélu au poste d'administrateurs pour un terme d'une année renouvelable jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

- Monsieur Raymond Facon, né le 9 janvier 1937 à Paris, demeurant professionnellement à 1, rue Delluc, F-62300 Lens.

- Monsieur Philippe Jewtoukoff, né le 17 octobre 1950 à Paris, Directeur Délégué aux finances et aux contrôles à la CASDEN BANQUE POPULAIRE, demeurant professionnellement à 91 cours des Roches, F-77000 Noisiel, Marne La Vallée (France).

- Monsieur Jacques Hornez, né le 19 juillet 1950, administrateur MGEN et trésorier général en qualité d'administrateur demeurant professionnellement à 3 square Max-Hymans, F-75748 Paris Cedex 15.

L'assemblée a réélu au poste de réviseur aux comptes de la société pour un terme d'une année renouvelable jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

- La société DELOITTE S.A., (R.C.S. Luxembourg n° B 67.895), domicilié au 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour la société
LUXIGEC S.A.

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02722. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071913.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

MMC TITRISATION SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 65.955.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02723, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071909.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

SETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 99.605.

—
Le bilan, le compte de résultats et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02731, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Signature

(071908.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

DIAMS CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 96.735.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 14 juillet 2005

Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat au 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00110. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071957.3/1218/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

70188

PARINVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 38.957.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 12 juillet 1996, que:

- Le mandat de commissaire aux comptes de DELOITTE S.A., réviseur d'entreprises, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, n'est pas renouvelé. L'Assemblée nomme comme commissaire aux comptes LE CABINET PASCAL WAGNER, 81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1996.

Luxembourg le 3 août 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02470. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072006.3/751/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

PARINVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 38.957.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 15 juin 2001, que:

- Le mandat de Monsieur Alain Fischer, directeur, ayant pour adresse privée Sonnacker 37, CH-Basel (BS) n'est pas renouvelé. L'Assemblée nomme comme administrateurs Monsieur Pierre Henzien, employé privé, ayant son adresse privée au 28, rue Albert Bosch, F-57 Montigny-les-Metz, Monsieur Laurent Guimard, ayant son adresse professionnelle au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg et Monsieur Christian Cade, directeur de société, ayant son adresse privée au 10, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg. Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2001.

Luxembourg le 3 août 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02481. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071999.3/751/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

PARINVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 38.957.

—
RECTIFICATIF

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 16 octobre 2000

Une erreur s'est glissée dans la rédaction du texte, il fallait lire:

Sont présents:

- Monsieur Alain Fischer,

- Monsieur Pierre Henzien,

- Monsieur Christian Cade.

- Conformément aux statuts, le Conseil décide le transfert du siège social de la société au 46, boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02467. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072012.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

ADEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.758.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 5 août 2005

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 74, Val Sainte-Croix, L-1370 Luxembourg au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02695. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071904.3/587/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

DIANTHUS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 83.026.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 5 août 2005

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (ancien siège: 74, Val Sainte-Croix, L-1370 Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02700. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071912.3/587/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

ACCORD INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.948.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 8 août 2005

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 74, Val Sainte-Croix, L-1370 Luxembourg au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02702. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071914.3/587/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

UBS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 11.142.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10064, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

UBS (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

(072151.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

M.C.M. METAL CONCEPT ET MACHINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 70.431.

L'an deux mille cinq, le onze juillet.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme M.C.M. METAL CONCEPT ET MACHINE S.A., avec siège à L 4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur, (R.C.S. B 70.431) constituée sous la dénomination de METAL CONCEPT ET MAINTENANCE S.A., en abrégé M.C.M. S.A., suivant acte notarié du 30 juin 1999, publié au Mémorial C, N° 679 du 10 septembre 1999.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 10 mars 2000, publié au Mémorial C page 23484/2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutatrice: Madame Catherine Vachon-France, administrateur de sociétés, demeurant à Ecouvieuz (F).

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

Transfert du siège et modification de l'article 2 première phrase des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social d'Esch-sur-Alzette à Rodange.

L'adresse du siège est: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

Suite à la résolution qui précède, l'article 2 première phrase des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. Première phrase. Le siège social de la société est établi à Rodange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cents euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Arosio, J. Quintus-Claude, C. Vachon-France, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 2005, vol. 908, fol. 93, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 29 juillet 2005.

G. d'Huart.

(072063.3/207/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

DELTA OVERSEAS SERVICES HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 73.886.

M. Pierre Dall' Asparago démissionne de ses fonctions de gérant de la société, et ceci avec effet immédiat au jour de la présente.

Le 26 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02199. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(072189.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

STRAHLHORN INVEST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1450 Luxemburg, 28, Côte d'Eich.
H. R. Luxemburg B 110.010.

 —
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundfünf, am zehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, im Amtssitze zu Sassenheim (Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Herr Michael Albrecht Bufler, Gesellschaftsdirektor, wohnhaft in Neugasse 4, CH-6300 Zug (Schweiz); hier vertreten durch Frau Ruth Donkersloot, Angestellte, mit Berufsanschrift in Luxemburg, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Zürich (Schweiz), am 26. Juli 2005.

2.- Herr Michael Rümmelein, Gesellschaftsdirektor, wohnhaft in Alte Forchstrasse 21, CH-8126 Zumikon (Schweiz); hier vertreten durch Frau Ruth Donkersloot, vorbenannt, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Zumikon (Schweiz), am 26. Juli 2005.

Vorgenannte Vollmachten, nachdem sie von dem Bevollmächtigten der vorbezeichneten Parteien ne varietur unterzeichnet wurden, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Derselbe Vollmachtnehmer, handelnd wie vorerwähnt, ersuchte den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von den vorgenannten Parteien zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird hiermit eine luxemburgische Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung STRAHLHORN INVEST S.A. gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

Durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Grossherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelcher Unternehmen, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft hat des weiteren zum Zweck die Verwaltung und die Verwertung seines eigenen Immobilienvermögens.

Sie kann unter anderem ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie direkt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen fördern, in sofern sie im Rahmen der «Société de Participations Financières» geschehen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt fünfhundertzehntausend Euro (510.000,- EUR) und ist eingeteilt in fünfhundertzehn (510) Aktien mit einem Nennwert von je tausend Euro (1.000,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluß der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderung zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigene Aktien zurückkaufen.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefaßter Beschluß, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anläßlich einer Verwaltungsratsitzung gefaßter Beschluß.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Die erste(n) Person(en), an die die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft übertragen wird, kann (können) durch die erste Generalversammlung der Aktionäre ernannt werden.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des oder der Delegierten des Verwaltungsrates (administrateur-délégué). Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am zehnten Juni eines jeden Jahres um 11.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Samstag, ein Sonntag oder ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muß einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 20% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung alle Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluß, wie gesetzlich vorgeschrieben:

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht, vor.

Art. 19. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschußdividenden zahlen.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluß der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2005.

Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2006 statt.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder und der (die) erste (n) Kommissar (e) werden von der außerordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt, die sofort nach der Gründung abgehalten wird.

Kapitalzeichnung - Einzahlung

Die fünfhundertzehn (510) Aktien wurden gleichmäßig unter den nachstehenden Gesellschaftern wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Michael Albrecht Bufler, vorgeannt, zweihundertfünfundfünfzig Aktien	255
2.- Herr Michael Rümmelein, vorgeannt, zweihundertfünfundfünfzig Aktien.	255
Total: fünfhundertzehn Aktien.	510

Das gezeichnete Kapital wurde in voller Höhe und in bar eingezahlt.

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von fünfhundertzehntausend Euro (510.000,- EUR) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung entstehen, auf siebentausendfünfhundert Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsmitglieder wird auf drei (3) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1).

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

1.- Herr Peter Vansant, Jurist, geboren zu Turnhout (Belgien), am 20. Januar 1965, beruflich wohnhaft in 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg;

2.- BASTEI PRIVATFINANZ AG, eine Aktiengesellschaft schweizerischen Rechts, mit Sitz in Basteiplatz 7, CH-8022 Zürich;

3.- PROGRESS INVEST S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg (R.C.S. Luxemburg, Sektion B Nummer 94.714).

Ihr Mandat endet nach der ordentlichen Gesellschafterversammlung der Aktionäre von 2011.

Zweiter Beschluss

Zum Kommissar bis zur Generalversammlung wird ernannt:

die Gesellschaft LUXOR AUDIT, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 188, route d'Esch, L-1471 Luxemburg (R.C.S. Luxemburg, Sektion B Nummer 68.256).

Sein Mandat endet nach der ordentlichen Gesellschafterversammlung der Aktionäre von 2011.

Dritter Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg.

Vierter Beschluß

Die Generalversammlung ernennt, gemäß den ihr in Artikel elf (11) der gegenwärtigen Satzung zustehenden Befugnisse, in ihren Eigenschaften als delegierte Verwaltungsratsmitglieder (administrateur-délégué) der Gesellschaft, Herr Peter Vansant und BASTEI PRIVATFINANZ AG vorbenannt, welche die Gesellschaft, im Rahmen der täglichen Geschäftsführung durch ihre alleinige Unterschrift verpflichten können, sowie alle sonstartigen Bankgeschäfte tätigen können.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe Komparent zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Donkersloot, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 août 2005, vol. 895, fol. 90, case 12. – Reçu 5.100 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 12. August 2005.

J.-J. Wagner.

(074413.3/239/191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

BELVEDERE INVESTMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 74.200.

—
DISSOLUTION

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 11 juillet 2005, Monsieur Joseph Treis, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, a été nommé Commissaire-vérificateur.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 11 juillet 2005, que la liquidation de la société, décidée en date du 31 mai 2005, a été clôturée et que BELVEDERE INVESTMENT HOLDINGS S.A. a définitivement cessé d'exister.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour BELVEDERE INVESTMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme (liquidée)

Pour le liquidateur

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG11027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072091.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

S.P.I. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 24.169.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'administration, en remplacement de M. Albert Pennacchio, démissionnaire.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit: MM. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg. Le Commissaire aux comptes est Mme Marie-Claire Zehren, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour S.P.I. S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02039. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072136.3/1017/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

INCOME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 96.557.

Le bilan au 31 décembre 2004 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02950, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2005.

Signature.

(072296.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

ECOSSE AUTOMOTIVE HOLDING, Société Anonyme.

Registered office: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 110.055.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-seventh of July.
Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There has appeared the following:

Miss Sonia Garcia, private employee, residing professionally in L-2212 Luxembourg, representing:

1. Mr Nigel Robert Henry Gordon-Stewart, Marketing Consultant, born in Wembley (UK) on September 2nd, 1960, residing in Leckhampton, Slaugham Lane, Warminglid, West Sussex England RH17 5TH, and

2. The public liability company under the law of Luxembourg ESPASANDE HOLDING, having its registered office in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,

by virtue of two proxies given in Luxembourg, one on July 22nd, and the other one on July 27th of this year.

Said proxies, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said parties, represented as aforesaid, have declared forming upon themselves a public holding company on the basis of the Articles of Incorporation of which they have agreed as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a public liability holding company (société anonyme holding) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of ECOSSE AUTOMOTIVE HOLDING.

Art. 2. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

The company may establish by simple decision of the board of directors, any branches or sub-offices, in Luxembourg as well as abroad.

Art. 3. Object. The object of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, always remaining however within the limits established by the law of 31st July, 1929, governing holding companies, as amended, and by article 209 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The corporate capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. Form of the Shares. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

Chapter III. - Board of directors, Statutory auditor

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors may choose from among its members a chairman. It may as well appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter or by telefax to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex, telefax or by any other means of telecommunication of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex, telefax or by any other means of telecommunication another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of Directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors or by any two directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

Art. 11. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Representation of the Company. The Company will be bound toward third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

Art. 13. Statutory Auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 15. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the third Tuesday of April of each year, at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings. The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad, if the judgment of the board of directors which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, vote. Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V. - Fiscal year, Allocation of profits

Art. 18. Fiscal Year. The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account, it submits these documents together with a report on the operations of the company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 19. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 21. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2005.

The first annual general meeting shall be held in 2006.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, present or represented, these parties have subscribed for the number of shares as follows:

1) Mr Nigel Robert Henry Gordon-Stewart, one thousand five hundred and fifty shares	1,550
2) The public liability company ESPASANDE HOLDING, prenamed, one thousand five hundred and fifty shares	<u>1,550</u>
Total: three thousand one hundred shares.	3,100

The capital of 31,000.- EUR has been fully payed in by contribution in cash and is at the disposal of the company, whereover proof has been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 2,100.- EUR.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, represented as afore-said, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1. Resolved to fix at 3 (three) the number of directors and further resolved to elect the following as directors:

a) Nigel Robert Henry Gordon-Stewart, Marketing Consultant, born in Wembley (UK) on September 2nd, 1960, residing in Leckhampton, Slaugham Lane, Warninglid, West Sussex England RH17 5TH,

b) Mr Romain Bontemps, expert-comptable, born in Dudelange on December 27th, 1960, residing in Luxembourg,

c) Mr Ronald Weber, réviseur d'entreprises, born in Maastricht on August 2nd, 1953, residing in Luxembourg.

The directors will hold office until the annual general meeting of shareholders to be held in 2011.

2. Resolved to fix at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2011:

ABAX AUDIT, S.à r.l., with registered office in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, R.C.S. Luxembourg B 27.761.

3. Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the meeting of shareholders hereby authorises the board of directors to delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more members of the board of directors.

4. The registered office is established in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Whereover the present deed have been drawn up by the undersigned notary, in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above named person the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by name, civil status and residence, the said appearing person has signed the present original deed together with Us, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Madememoiselle Sonia Garcia, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, représentant

1) Monsieur Nigel Robert Henry Gordon-Stewart, Marketing Consultant, né à Wembley (Royaume Uni) le 2 septembre 1960, résidant à Leckhampton, Slaugham Lane, Warninglid, West Sussex England RH17 5TH, et

2) La société anonyme de droit de luxembourgeois «ESPASANDE HOLDING», ayant son siège social au L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,

en vertu de deux procurations sous seing privés données à Luxembourg, la première le 22 juillet et la deuxième le 27 juillet de cette année.

Lesquelles procurations après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Laquelle comparante, préqualifiée, agissant pour le compte de ses mandataires qui ont déclaré constituer entre elles une société anonyme holding dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme holding qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination ECOSSE AUTOMOTIVE HOLDING.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société peut établir par simple décision du conseil d'administration, toutes succursales ou établissements secondaires, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter; elle peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Forme des Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Titre III. - Conseil d'administration, Surveillance

Art. 7. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donnée par lettre ou télécopieur à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par toute autre moyen de télécommunication de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopie ou par toute autre moyen de télécommunication un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit au par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Commissaire aux comptes. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième mardi du mois d'avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, liquidation. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et paiement

1) M. Nigel Gordon-Stewart, mille cinq cent cinquante actions.	1.550
2) La société anonyme ESPASANDE HOLDING, prénommée, mille cinq cent cinquante actions	1.550
Total: trois mille cent actions	3.100

Le prédit capital de 31.000,- EUR a été libéré entièrement par de versements en espèces et se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.100,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Les parties préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont nommés administrateurs:

a) Nigel Robert Henry Gordon-Stewart, Marketing Consultant, né à Wembley (Royaume Uni) le 2 septembre 1960, résidant à Leckhampton, Slaugham Lane, Warninglid, West Sussex England RH17 5TH,

b) Monsieur Romain Bontemps, expert-comptable, né le 27 décembre 1960 à Dudelange, demeurant à Luxembourg,

c) Monsieur Ronald Weber, réviseur d'entreprises, né le 2 août 1953 à Maastricht, demeurant à Luxembourg.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2011.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un (1). Est nommée commissaire aux comptes, son mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2011:

ABAX AUDIT, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, R.C.S. Luxembourg B 27.761.

3. Conformément aux présents statuts et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

4. Le siège social est établi à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Dont acte, fait et passé par Nous, le notaire instrumentant soussigné, à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que, à la requête du comparant, la version anglaise primera en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par le notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. Garcia, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, vol. 25CS, fol. 17, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 11 août 2005.

P. Decker.

(074913.3/206/408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2005.

**CAPELLAE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. APPROACH S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 66.043.

Le bilan au 31 décembre 2003 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02952, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2005.

Signature.

(072297.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

70202

RICHEMONT LUXURY GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.422.

Suite à la nomination de M. Bernard Fornas en date du 30 novembre 2004.

Conseil d'Administration:

M. Johann Rupert, Magnolia Street, Heldervlei, Somerset West, 7130, République d'Afrique du Sud;

M. Albert E. Kaufmann, 6, bd James Fazy, CH-1201 Geneva, Suisse;

M. Norbert A. Platt, Hellgrundweg, 100, D-22525, Hamburg;

M. Richard Lepeu, 6, bd James Fazy, CH-1201 Geneva;

M. Callum Barton, 6, bd James Fazy, CH-1201 Geneva;

M. Bernard Fornas, 11, rue du Marché, CH-1201 Geneva.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02281. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072142.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

GENERAL SPANISH INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 90.456.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 12 mai 2005 à 15.00 heures à Luxembourg

Résolutions

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et de la société COSAFIN S.A. au poste d'administrateur et de renouveler le mandat de la société H.R.T. REVISION en tant que Commissaire aux Comptes.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00458. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072241.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

J.P. MORGAN JAPANESE INVESTOR FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 57.831.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 28 juin 2005

Composition du conseil d'administration

- L'assemblée a décidé de reconduire le mandat des administrateurs suivants pour un terme d'un an, qui viendra à échéance lors de la fermeture de l'assemblée générale de l'an 2006:
- M. James B. Broderick, Administrateur, 20 Finsbury Street, London EC2Y 9AQ, UK;
- M. Jonathan P. Griffin, Administrateur, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- M. Patrick Petitjean, Administrateur, 40-42, rue Washington, F-75364 Paris, France.

Réviseurs d'entreprises

- L'assemblée a ensuite décidé de reconduire le mandat de la société anonyme PricewaterhouseCoopers, Luxembourg en tant que Réviseurs d'entreprises, pour un terme d'un an qui viendra à échéance lors de la fermeture de l'assemblée générale de l'an 2006.

Certifié conforme

Pour le Conseil d'Administration

J.P. Griffin

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02482. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072258.3/984/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

70203

ACMAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 88.203.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 30 juin 2005 à 16.00 heures

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats de:

- M. Stephane Robert,
- M. Jean Quintus,
- M. Joseph Winandy.

Administrateurs, pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de V.O. CONSULTING LUX S.A., Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Copie certifiée conforme
ACMAR INTERNATIONAL S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02813. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072262.3/1172/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

BSOP INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 46.903.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 19 mai 2005 à 15.00 heures à Luxembourg

Résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats de J. Lietz, D. Vervaeet et P. Schill, Administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de FIDUCIAIRE GLACIS, Commissaire aux Comptes.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02829. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072285.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

HEBE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 40.208.

Il résulte du Conseil d'Administration tenu le 10 août 2005 que les Administrateurs ont décidé:

- De transférer le siège social de la société à partir du 20 août 2005 vers l'adresse suivante:
9, rue Sainte Zithe, 3rd floor,
L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2005.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01843. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080809.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

SHADES OF PALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg 108.477.

Extrait de la décision de l'Associé unique adoptée le 16 juin 2005

Conformément à la cession d'actions nominatives du 16 juin 2005, PARLAY FINANCE COMPANY S.A., avec adresse au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 61.785, a vendu 500 actions nominatives détenues dans la Société à WISLEY S.A., avec adresse au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 57.649.

Il a été décidé d'accepter et d'approuver le nouvel associé WISLEY S.A., et d'enregistrer la cession d'actions nominatives dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour extrait sincère et conforme,

POUR SHADES OF PALE, S.à r.l.

Représentée par LUXROYAL MANAGEMENT S.A.

Gérant

Représentée par A. Noullet

Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03042. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072286.3/1084/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

McKesson INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 81.541.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 17 août 2005 de l'associé unique de McKesson INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS, S.à r.l., McKesson INFORMATION SOLUTIONS FINANCE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 57, route de Longwy, L-8080 Bertrange, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.541 que:

- Monsieur Hugo Neuman a été révoqué de ses fonctions de gérant de la société avec effet en date du 30 juin 2005; et que

- Monsieur Jan-Willem van Koeverden Brouwer, comptable, né le 30 novembre 1974 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé avec effet au 1^{er} juillet 2005 et pour une durée indéterminée comme gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour McKesson INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI02079. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081068.3/2460/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

EDINEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 110.038.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1) COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., société anonyme, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, ici représentée par son Directeur Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

2) Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, en nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EDINEM S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 32.400,- (trente-deux mille quatre cents euros) représenté par 108 (cent huit) actions d'une valeur nominale de EUR 300,- (trois cents euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 120.000.000,- (cent vingt millions d'euros) qui sera représenté par 400.000,- (quatre cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 300,- (trois cents euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 juillet 2010, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le quatrième mercredi du mois de juin à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille cinq.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille six.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., prénommée, cent sept actions	107
2) Monsieur Jacques Reckinger, prénommé, une action	1
Total: cent huit actions.	108

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 32.400,- (trente-deux mille quatre cents euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 1.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Madame Michèle Helming, juriste, née à Dudelange, le 17 août 1968, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

- Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir, né le 8 mai 1953 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,
- Monsieur Pierre Baldauff, licencié es sciences commerciales et financières, né le 23 juin 1945 à Winterthur, Suisse, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 14, boulevard Royal.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG; avec siège social à L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Reckinger, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 août 2005, vol. 432, fol. 71, case 1. – Reçu 324 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2005.

H. Hellinckx.

(074845.3/242/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2005.

McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.000.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 101.213.

—

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 17 août 2005 de l'associé unique de McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS VI, S.à r.l., McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 57, route de Longwy, L-8080 Bertrange, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.213 que:

- Monsieur Hugo Neuman a été révoqué de ses fonctions de gérant de la société avec effet en date du 30 juin 2005; et que

- Monsieur Jan-Willem van Koeverden Brouwer, comptable, né le 30 novembre 1974 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé avec effet au 1^{er} juillet 2005 et pour une durée indéterminée comme gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS VI, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI02063. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081119.3/2460/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

GRÜNWARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 68.732.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, réf. LSO-BI02554, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081517.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

GRÜNWARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 68.732.

—

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, réf. LSO-BI02553, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081516.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

McKesson INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.000.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 88.498.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 17 août 2005 de l'associé unique de McKesson INTERNATIONAL, S.à r.l., McKesson FINANCIAL HOLDINGS II LTD, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 57, route de Longwy, L-8080 Bertrange, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.498 que:

- Monsieur Hugo Neuman a été révoqué de ses fonctions de gérant de la société avec effet en date du 30 juin 2005; et que

- Monsieur Jan-Willem van Koeverden Brouwer, comptable, né le 30 novembre 1974 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé avec effet au 1^{er} juillet 2005 et pour une durée indéterminée comme gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour McKesson INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI02060. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081121.3/2460/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

McKesson INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 89.831.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 17 août 2005 de l'associé unique de McKesson INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS III, S.à r.l., McKesson INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 57, route de Longwy, L-8080 Bertrange, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.831 que:

- Monsieur Hugo Neuman a été révoqué de ses fonctions de gérant de la société avec effet en date du 30 juin 2005; et que

- Monsieur Jan-Willem van Koeverden Brouwer, comptable, né le 30 novembre 1974 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé avec effet au 1^{er} juillet 2005 et pour une durée indéterminée comme gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour McKesson INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS III, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI02058. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081124.3/2460/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

IMOSA-INDUSTRIES METALLURGIQUES D'OUTRE-MER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 9.267.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01804, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour IMOSA-INDUSTRIES METALLURGIQUES D'OUTRE-MER S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / C. Day-Royemans

(081363.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

**ABN AMRO EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LAMOS, S.à r.l.).**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 108.185.

In the year two thousand and five, on the eighth day of August.
Before M^e Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of LAMOS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.185, incorporated pursuant to a deed of M^e Alphonse Lentz, notary residing in Remich, on 27 May 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared ABN AMRO BANK N.V., a public limited liability company (naamloze vennootschap) incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Gustav Mahlerlaan 10, 1082 PP Amsterdam, the Netherlands (the Sole Shareholder),

hereby represented by M^e Frédérique Hengen, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Amsterdam on August 8th, 2005.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the name of the Company into ABN AMRO EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l. and subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles) which shall read as follows:

«**Art. 1. Name.** There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name ABN AMRO EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of Incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

2. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken by unanimous vote the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company into ABN AMRO EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l. and subsequently to amend article 1 of the Articles to reflect such name change so that it shall henceforth read as follows:

«**Art. 1. Name.** There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name ABN AMRO EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of Incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».»

Estimates of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately 950.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le huit août.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de LAMOS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.185, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, le 27 mai 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

A comparu ABN AMRO BANK N.V., une société anonyme de droit néerlandais (naamloze vennootschap) ayant son siège social au Gustav Mahlerlaan 10, 1082 PP Amsterdam, The Netherlands (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Frédérique Hengen, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, le 8 août 2005.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Changement du nom de la Société en ABN AMRO EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l. et modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société (les Statuts) de la manière suivante:

«**Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination ABN AMRO EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.»

2. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en ABN AMRO EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination ABN AMRO EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à 950,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, à Luxembourg-Eich date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: F. Hengen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, vol. 25CS, fol. 25, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 août 2005.

P. Decker.

(074920.3/206/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2005.

BOROO GOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 88.742.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01921, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour BOROO GOLD S.A., Société Anonyme

P. Bun

Administrateur

(081196.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

BOROO GOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 88.742.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01920, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour BOROO GOLD S.A., Société Anonyme

F. Bun

Administrateur

(081194.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

ESPASANDE HOLDING, Société Anonyme.
Registered office: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 110.057.

STATUTES

In the year two thousand five, on twenty-seventh of July.
Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There has appeared the following:

Miss Sonia Garcia, private employee, residing professionally in L-2212 Luxembourg, representing:

1) The public liability company under the law of the State of Panama WOODHENG, having its registered office in Panama, and

2) The public liability company under the law of the State of Panama XEN INVESTMENTS CORP., having its registered office in Panama,

by virtue of two proxies given in Luxembourg, on the July 27, 2005.

Said proxies, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said parties, represented as aforesaid, have declared forming upon themselves a public holding company on the basis of the Articles of Incorporation of which they have agreed as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a public liability holding company (société anonyme holding) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of ESPASANDE HOLDING.

Art. 2. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

The company may establish by simple decision of the board of directors, any branches or sub-offices, in Luxembourg as well as abroad.

Art. 3. Object. The object of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, always remaining however within the limits established by the law of 31st July, 1929, governing holding companies, as amended, and by article 209 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The corporate capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. Form of the Shares. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

Chapter III. - Board of directors, Statutory auditor

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors may choose from among its members a chairman. It may as well appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter or by telefax to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex, telefax or by any other means of telecommunication of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex, telefax or by any other means of telecommunication another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of Directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors or by any two directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

Art. 11. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Representation of the Company. The Company will be bound toward third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

Art. 13. Statutory Auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 15. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the third Wednesday of April of each year, at 2.00 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings. The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad, if the judgment of the board of directors which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, vote. Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V. - Fiscal year, Allocation of profits

Art. 18. Fiscal Year. The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account, it submits these documents together with a report on the operations of the company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 19. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 21. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2005.

The first annual general meeting shall be held in 2006.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, present or represented, these parties have subscribed for the number of shares as follows:

1) The public liability company WOODHENGE, prenamed, one thousand five hundred and fifty shares.	1,550
2) The public liability company XEN INVESTMENTS CORP., prenamed, one thousand five hundred and fifty shares	1,550
Total: three thousand one hundred shares.	3,100

The capital of 31,000.- EUR has been fully payed in by contribution in cash and is at the disposal of the company, whereover proof has been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 2,100.- EUR.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, represented as afore-said, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1. Resolved to fix at 3 (three) the number of directors and further resolved to elect the following as directors:

- a) Mr Ronald Weber, réviseur d'entreprises, born in Maastricht on August 2nd, 1953, residing in Luxembourg,
 b) Mr Romain Bontemps, expert-comptable, born in Dudelange on December 27th, 1960, residing in Luxembourg,
 c) Mr Marc Hilger, tax advisor, born in Esch-sur-Alzette on April 23rd, 1949 residing in Luxembourg.

The directors will hold office until the annual general meeting of shareholders to be held in 2011.

2. Resolved to fix at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2011:

ABAX AUDIT, S.à r.l., with registered office in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, R.C.S. Luxembourg B 27.761.

3. The registered office is established in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Whereover the present deed have been drawn up by the undersigned notary, in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above named person the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by name, civil status and residence, the said appearing person has signed the present original deed together with Us, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Mademoiselle Sonia Garcia, employée privée, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, représentant:

- 1) la société anonyme de droit de l'Etat de Panama WOODHENGE, ayant son siège social Panama, et
- 2) la société anonyme de droit de l'Etat de Panama XEN INVESTMENTS CORP., ayant son siège social Panama, en vertu de deux procurations sous seing privés données à Luxembourg le 27 juillet 2005.

Lesquelles procurations après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentant demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Laquelle comparante, représente les deux parties comme dit ci-avant, lesquelles ont déclaré constituer entre elles une société anonyme holding dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme holding qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination ESPASANDE HOLDING.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société peut établir par simple décision du conseil d'administration, toutes succursales ou établissements secondaires, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter; elle peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Forme des Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Titre III. - Conseil d'administration, Surveillance

Art. 7. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donnée par lettre ou télécopieur à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par toute autre moyen de télécommunication de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopie ou par toute autre moyen de télécommunication un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Commissaire aux comptes. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième mercredi du mois d'avril à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, liquidation. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et paiement

1) La société anonyme WOODHENG, prénommée, mille cinq cent cinquante actions. 1.550

2) La société anonyme XEN INVESTMENTS CORP., prénommée, mille cinq cent cinquante actions 1.550

Total: trois mille cent actions. 3.100

Le prédit capital de 31.000,- EUR a été libéré entièrement par de versements en espèces et se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.100,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Les parties préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Ronald Weber, réviseur d'entreprises, né le 2 août 1953 à Maastricht, demeurant à Luxembourg,
 - b) Monsieur Romain Bontemps, expert-comptable, né le 27 décembre 1960 à Dudelange, demeurant à Luxembourg,
 - c) Monsieur Marc Hilger, conseiller fiscal, né le 23 avril 1949 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Luxembourg.
- Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2011.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un (1). Est nommée commissaire aux comptes, son mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2011:

ABAX AUDIT, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, R.C.S. Luxembourg B 27.761.

3) Le siège social est établi à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Dont acte, fait et passé par Nous, le notaire instrumentant soussigné, à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que, à la requête du comparant, la version anglaise primera en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par le notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Garcia, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, vol. 25CS, fol. 17, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 11 août 2005.

P. Decker.

(074922.3/206/396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2005.

FINATHEM EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 102.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02501, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

V. Goy

(071972.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

ATHINEA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 49.674.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale ordinaire du 3 mai 2005

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02008. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072372.3/657/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

EUROPA D8 PARK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 94.320.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02503, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(071973.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

D8 PARK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 94.967.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02504, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(071976.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

CA.P.EQ. NATEXIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 95.115.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2004, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02499, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(071978.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

ISOLANI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3341 Huncherange, 5, rue de Noertzange.
R. C. Luxembourg B 67.270.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02147, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour la gérance

Signature

(071988.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

**POISSONNERIE LA PERLE DE L'ATLANTIQUE ESCH/ALZETTE, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 34.216.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 août 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(072042.3/612/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

PHOENIX TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 128, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 84.081.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02149, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(071992.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

PHOENIX TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 128, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 84.081.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02148, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(071990.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

ESTEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 110.000.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1) COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 18.433, ici représentée par son Directeur Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

2) Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, en nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société holding qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de ESTEL HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par six mille (6.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième vendredi du mois de juin à dix heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille cinq.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille six.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., prénommée, cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	5.999
2) Monsieur Jacques Reckinger, prénommé: une action	1
Total: six mille actions	6.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, à la somme d'EUR 7.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, né le 14 mars 1965 à Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

- Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir, né le 8 mai 1953 à Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

- Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences commerciales et économiques, né le 14 octobre 1942 à Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 34.978.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille onze.

- 5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Reckinger, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 26 juillet 2005, vol. 432, fol. 57, case 6. – Reçu 5.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2005.

H. Hellinckx.

(074310.3/242/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

ONIRIA PRODUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 205, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 74.012.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2005.

Signature.

(072226.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

ONIRIA PRODUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 205, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 74.012.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02602, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2005.

Signature.

(072227.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

EUROMEDIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean Aveugle.
R. C. Luxembourg B 59.974.

Le bilan au 31 décembre 2004 ainsi que les résolutions de l'assemblée générale ordinaire, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06140, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Signature.

(072022.3/725/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

G.W. SERVICE, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 102.503.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 août 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(072044.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

ELEOREL S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4441 Soleuvre, 271, rue Metzlerlach.
R. C. Luxembourg E 971.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatre août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Monsieur Alessandro Favaro, indépendant, né à Como, Italie, le 1^{er} mars 1967, demeurant à L-4441 Soleuvre, 271, rue Metzlerlach,

2) Madame Brigitte Bottmer, employée privée, née à Guebwiller (France), le 30 novembre 1961, demeurant à L-4441 Soleuvre, 271, rue Metzlerlach.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont déclaré avoir convenu de constituer une société civile immobilière dont ils vont établir les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre les comparants, une société civile immobilière qui existera entre les propriétaires actuels et futurs des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement.

Cette société sera régie par les présents statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoises applicables et notamment par les articles 1832 à 1872 du Code civil.

Art. 2. La société a pour objet, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil, et à l'exclusion de toutes opérations à caractère commercial: l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles ou parts d'immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 3. La société prend la dénomination suivante: ELEOREL S.C.I., société civile immobilière.

La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

Art. 4. Le siège de la société est fixé à Soleuvre (Commune de Sanem).

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée, prenant cours ce jour. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à une majorité de 2/3 des parts d'intérêts. La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Art. 6. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR), divisé en cent (100) parts d'intérêts de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts d'intérêts ont été souscrites par les associés comme suit:

- Monsieur Alessandro Favaro, prénommé, cinquante parts	50
- Madame Brigitte Bottmer, prénommée, cinquante parts	50
Total: cents parts	100

Toutes les parts d'intérêts sont entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts d'intérêts ne sont représentées par aucun titre. Elles ne sont pas négociables. Chaque année, l'assemblée des associés fixe la valeur d'une part d'intérêt.

Art. 8. La cession de parts d'intérêts doit être constatée par un acte authentique ou sous seing privé. Pour être opposable à la société, la cession doit, conformément à l'article 1690 du Code civil, lui être notifiée par un acte authentique ou un acte sous seing privé ou être acceptée par la gérance dans un tel acte. Pour être opposable aux tiers, la cession doit faire l'objet d'une publicité au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Les parts d'intérêts ne peuvent être cédées même entre associés qu'avec l'agrément unanime de tous les associés. Cet agrément s'impose quelles que soient la cause et la nature de la mutation, à titre onéreux ou à titre gratuit.

A cet effet, l'associé désirant céder tout ou partie de ses parts d'intérêts, notifiera le projet de cession à chacun de ses coassociés et à la société elle-même, par lettres recommandées avec demande d'avis de réception. Cette lettre contiendra toutes les données de l'opération. A partir de la date de la réception du projet de cession, les coassociés disposent d'un délai de trente jours calendrier pour prendre position. L'absence de réponse affirmative unanime dans ledit délai équivaut à un refus d'agrément.

En cas de décès d'un associé, la société n'est pas dissoute par le fait du décès, mais tous les héritiers, légataires et représentants de l'associé décédé, ne peuvent devenir eux-mêmes associés qu'après avoir obtenu l'agrément unanime des associés survivants. Cet agrément devra intervenir dans un délai de trente jours après notification du décès de l'associé aux autres associés moyennant lettres recommandées avec demande d'avis de réception. Ces lettres sont adressées aux associés survivants à la diligence de l'héritier ou légataire le plus diligent. L'absence de réponse affirmative unanime dans ledit délai équivaut à un refus d'agrément.

Chaque fois qu'il y a refus d'agrément, les parts d'intérêts en instance de mutation seront reprises par les autres associés, proportionnellement au nombre de parts qu'ils possèdent, au prix calculé en application de la valeur dont question à l'article 7 ci-dessus.

Pour le calcul de nombre des parts à reprendre par chaque associé, les parts en instance de mutation ne sont pas prises en considération.

Dans le cas où un associé veut céder tout ou partie de ses parts d'intérêts et qu'il y a refus d'agrément, il lui est loisible de renoncer à son projet de cession et de rester comme associé dans la société.

Art. 9. La société est gérée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par les associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe des gérants. Le ou les gérants peuvent conférer des mandats spéciaux aux associés et/ou à de tierces personnes.

Art. 10. Chaque année au 31 décembre, il est dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Cet inventaire sera signé par tous les associés.

Les bénéfices nets constatés par cet inventaire seront partagés entre les associés. Proportionnellement à leur participation dans le capital social, les pertes, s'il en existe, seront supportées par eux dans les mêmes proportions.

Art. 11. Chaque associé a le droit de concourir aux décisions collectives, lesquelles, y compris celles sur les modifications statutaires, seront prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés. Chaque part d'intérêt donne droit à une voix.

Art. 12. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, sur convocation d'un ou de plusieurs associés, mais au moins une fois par an.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, sa liquidation sera faite par les associés conjointement.

Art. 14. Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation entre les associés relativement aux affaires de la société seront soumises obligatoirement à deux arbitres, chacune des parties en nommant un.

En cas de désaccord les deux premiers arbitres désigneront d'un commun accord un troisième arbitre et les décisions seront prises à la majorité.

La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire et sans recours.

A défaut de nomination par l'une des parties d'un arbitre endéans la huitaine suivant invitation lui adressée par lettre recommandée, la partie la plus diligente saisira le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière de référé, qui nommera un arbitre.

Frais

Le montant des frais, rémunération et charges incombant à la société en raison des présentes est estimé sans nul préjudice à la somme de sept cents euros.

Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social est établi au 271, rue Metzlerlach, L-4441 Soleuvre.

2) Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

1) Monsieur Alessandro Favaro, employé privé, né à Como, Italie, le 1^{er} mars 1967, demeurant à L-4441 Soleuvre, 271, rue Metzlerlach,

2) Madame Brigitte Bottmer, employée privée, née à Guebwiller (France), le 30 novembre 1961, demeurant à L-4441 Soleuvre, 271, rue Metzlerlach.

Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe des gérants.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Favaro, B. Bottmer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 août 2005, vol. 895, fol. 85, case 4. – Reçu 25 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2005.

J.-J. Wagner.

(074334.3/239/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

LUX-INDEX US (SICAV), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 75.343.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport du conseil d'administration et le rapport du réviseur pour l'exercice clos au 31 mars 2005, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07781, ont été déposés dans le dossier de la société au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 8 août 2005.

Pour la société

A. Weber

Notaire

(072046.3/236/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

TERNOVA BETEILIGUNGEN A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 105.146.

Statuts coordonnés déposés registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 août 2005.

Pour la société

J. Seckler

Le notaire

(072065.3/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.
